

Violence sur personnel

Transfert exigé

Le 16 juin 2026

AGRESSION D'UN PERSONNEL : L'UFAP EXIGE UNE RÉPONSE FERME ET IMMÉDIATE !

Hier, aux alentours de 17h00, alors qu'un détenu était reçu en audience dans le bureau du Chef de bâtiment, celui-ci a adopté un comportement particulièrement virulent.

Face à la dégradation de la situation, l'agent ELSP, présent dans le couloir a ouvert la porte du bureau afin d'intervenir. Le détenu s'est alors précipité sur notre collègue, le poussant violemment au niveau de la tête avant de lui asséner un coup de poing au visage.

Grâce à l'intervention rapide des personnels, l'individu a pu être maîtrisé puis conduit au Quartier Disciplinaire.

Cette agression n'est malheureusement pas un acte isolé. En effet, seulement deux jours auparavant, ce même détenu avait déjà agressé un autre détenu en détention, sans motif valable. La victime avait alors subi une **perforation de la lèvre nécessitant des points de suture**.

Cette succession d'actes violents démontre une dangerosité manifeste et une incapacité totale à respecter les règles élémentaires de la vie en détention.

L'UFAP exige une réponse pénale rapide, ferme et exemplaire.

Ce détenu violent doit être présenté dans les plus brefs délais devant l'autorité judiciaire afin d'être condamné à la hauteur de la gravité des faits commis.

Pour l'UFAP UNSa Justice de Nîmes, ce profil n'a plus sa place en détention classique. Son comportement représente une menace constante pour les personnels comme pour les autres détenus.

L'UFAP demande son affectation en UDV dans les plus brefs délais.

Il est inconcevable qu'un détenu ayant multiplié les agressions en quelques jours puisse réintégrer un régime de détention ordinaire à l'issue de son passage au quartier disciplinaire.

L'UFAP UNSa Justice de Nîmes apporte tout son soutien à notre collègue blessé ainsi qu'à l'ensemble des personnels qui assurent quotidiennement leurs missions dans un contexte sécuritaire toujours plus dégradé.

Nous attendons désormais des autorités judiciaires des décisions fortes afin de garantir la sécurité des agents et de prévenir toute récidive et une réaction de la direction régionale afin de transférer ce détenu en UDV ou dans un établissement adapté à son profil.

L'UFAP : toujours présente pour défendre les personnels, jamais résignée face aux violences.

Le bureau local UFAP